

Compte-rendu du conseil d'école du premier trimestre
Mardi 16 novembre 2021
18h/19h45

Etaients présents :

Mme PARCELIER, Mme PIVOIS-
MARTIN, Mme CAETANO, Mme
CLEMENT,
Mme KRANH

Professeurs des écoles

M THOMASSON

Directrice

Mme FRUGIER

Inspecteur de l'Education Nationale

Mme DELAGE

Maire de la commune

Mme JEAN, M CHOQUET, Mme
BIANCHI, Mme FAUCHER, Mme
THOMAS,

Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires

DDEN (Déléguee Départementale de l'Education Nationale)

Représentants des parents d'élèves Titulaires

Mme FAUCHER, M FAROUT

Membres de la commission Affaires Scolaires

Par rapport au mesures sanitaires et au respect des distanciations sociales, le conseil d'école n'a pas invité la présidente de l'APE mais Mme Jean faisant également partie de l'association, elle a pu représenter l'association.

Excusés :

M REYMBAUT

Inspecteur de l'Education Nationale

Mme DEGOMME

Enseignante du lundi de la classe de GS

Mme LACORDELLE

Représentante des parents d'élèves

M RENAULT

Membre de la commission Affaires Scolaires

Mme Sabine LOTTE

Membres de la commission Affaires Scolaires

*** Suite aux élections du 8 octobre, voici les nouveaux représentants des parents :**

Taux de participation : 65%

Sont élus à :92%

Titulaires : Floriane LACORDELLE

Anne-Charlotte JEAN

Elisa COMPERE

Jérémy CHOQUET

Virginie BIANCHI

Suppléants :

Christelle DAGRON

Delphine PUYBOUFAT

Sandrine SEYCHELLES

~~~~~

Rôle des représentants : Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un rôle de relais et de médiateurs entre les familles, les professeurs et la direction de l'établissement. Ces "délégués" participent aux conseils d'école. En tant que membres de la communauté éducative, les parents et leurs représentants contribuent à l'organisation de l'établissement. Sur les sujets relatifs à l'organisation du temps périscolaire, à l'utilisation des locaux ou à la réalisation des travaux, les représentants des parents d'élèves sont amenés à rencontrer les élus territoriaux (commune pour l'école primaire). Ils sont également en contact avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) lors des conseils d'école, ou chaque fois qu'une situation particulière l'exige.

Missions du conseil d'école : Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école. Dans ce règlement intérieur figurent les horaires, les règles de vie et de fonctionnement de l'établissement scolaire, ou encore les moyens de communication parents-école, etc.

Les représentants des parents sont consultés lors de l'adoption du projet d'école proposé par l'équipe pédagogique. Le projet précise les priorités et objectifs pédagogiques mis en place au sein de l'établissement. La directrice précise que l'IEN a proposé de concevoir ce nouveau projet avec toutes les écoles du secteur d'Isle pour définir puis répartir par école les différents axes travaillés.

Le conseil d'école donne son avis ou formule des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'établissement. Cela comprend la protection et la sécurité des enfants, les mesures d'intégration des enfants handicapés, la prévention des violences et du harcèlement, le budget, etc. Il veille au respect des valeurs et des principes de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

À l'école primaire, le conseil d'école a lieu tous les trimestres (sauf cas exceptionnel). Il est constitué des enseignants de l'école, du maire de la commune ou de son représentant, d'un conseiller municipal chargé des affaires scolaires, du délégué départemental de l'Éducation Nationale, des représentants des parents d'élèves (égal au nombre de classes)

La Présidente peut inviter des personnes externes au conseil d'école, personnes consultées sur des sujets qu'elles ont en responsabilité. Les invitations peuvent donc être ponctuelles selon l'ordre du jour du conseil d'école.

Les personnes invitées par la Présidente peuvent être consultées mais ne prennent pas part aux votes.

Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures.

Les questions diverses sont à remettre à la directrice au moins 48h avant la date du conseil d'école. Elles doivent être d'ordre général (Pour les questions individuelles, inciter les parents à prendre contact avec la personne concernée).

Toute question posée au conseil d'école sans avoir été soumise au préalable à l'équipe enseignante dans les délais indiqués sera reportée au conseil d'école suivant.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un compte-rendu de la réunion est rédigé par son président (directrice de l'école). Il est consigné dans un registre spécial conservé à l'école jusqu'au CE suivant. Le compte-rendu est envoyé aux différents membres pour relecture et validation. Suite à ça le PV est dressé et conservé à l'école. Un exemplaire est adressé à Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription par mail et un à Monsieur le Maire. Un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

A Jourgnac, la directrice rédige le compte-rendu à partir des notes des secrétaires de séance qui sont aujourd'hui : Mme Parcelier et Mme Pivois-Martin.

La directrice envoyait par mail aux membres du conseil d'école la version numérique au lieu d'imprimer le compte-rendu, cette solution est poursuivie et convient à tous.

Le procès-verbal est ensuite consultable.

Le compte-rendu sera transmis aux familles via l'APE.

La mairie propose que le compte-rendu soit disponible et consultable sur le site de la mairie.

Organisation de l'élection des représentants de parents d'élèves

Cette année, suite à la décision du conseil d'école de l'année précédente, les élections ont eu lieu uniquement par correspondance. Les membres sont favorables à une reconduction.

Approbation du règlement intérieur du conseil d'école.

Il est voté à l'unanimité avec une demande supplémentaire faite par Mme Jean : serait-il possible de connaître les futures dates des conseils d'école, en avance, afin de pouvoir faire les démarches auprès des parents d'élèves concernant les questions susceptibles d'être posées. Cela permettrait de pouvoir en discuter avec tous les représentants des parents d'élèves, tout en étant dans les temps pour les fournir à la directrice 48h avant la date. La directrice accepte.

#### Approbation du règlement intérieur de l'école.

Documents présentés et envoyés en amont du conseil d'école : règlement intérieur de l'école et la Charte de la laïcité.

L'équipe enseignante a soumis aux membres du conseil plusieurs changements qui découlent principalement du protocole sanitaire et qui peuvent donc être amenés à évoluer.

**Le règlement intérieur est donc voté à l'unanimité et applicable dès ce jour et jusqu'au 1<sup>er</sup> Conseil d'Ecole de l'année scolaire suivante.**

#### ◆ **Rentrée 2021**

##### Effectifs et classes en septembre 2021 :

**Classe 1** : 20 élèves avec Cécile PARCELIER (15PS et 5 MS)

La rentrée échelonnée en 3 groupes a bien été réalisée comme prévu. Quelques parents nous ont fait part de leur mécontentement suite à l'impossibilité de venir visiter l'école en fin d'année dernière. Nous ferons en sorte de trouver une solution pour la prochaine rentrée. Mme Parcelier précise que la journée portes-ouvertes, si elle est maintenue au printemps prochain, permettra cette visite des locaux.

**Classe 2** : 20 élèves avec Alexandra KRANH et Pauline DEGOMME présente les lundis (7 MS et 13GS)

**Classe 3** : 19 élèves avec Lucie PIVOIS-MARTIN (13 CP et 6 CE1)

**Classe 4** : 22 élèves avec Mathilde CAETANO (11 CE1 et 11 CE2),

**Classe 5** : 25 élèves avec Charlotte CLEMENT (11 CM1 et 14 CM2)

L'effectif total est de 106 élèves.

Pour rappel, l'inscription d'un élève se fait auprès de la mairie. Mais lorsqu'une famille demande un changement d'école, c'est le directeur qui établit le certificat de radiation à la demande écrite et signée des 2 parents. L'accord du maire est désormais intégré au processus depuis la rentrée 2021.

##### Personnels intervenant au niveau de l'école :

Depuis la rentrée, il y a 2 AVS (auxiliaires de vie scolaire recrutées par l'Education Nationale) pour accompagner des élèves en situation de handicap : Olivier Rodrigues et Laetitia Fageol Le Mao.

Il n'y a plus d'emploi civique bien que la demande ait été faite par Mme Cornée en fin d'année dernière.

Une personne du SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile) intervient auprès d'un élève dans sa classe.

M Beauger Valentin intervient auprès des classes de GS au CM2, c'est un maître spécialisé en rééducation pour travailler sur l'investissement dans les activités scolaires et les relations dans le groupe.

Au niveau du personnel de mairie, il y a une ATSEM Mme Dupuy au niveau de la classe des PS-MS et Mme Chevalier pour la classe de GS de 8h45 à 11h, tous les jours.

##### Informations diverses :

- Reconduction de l'opération "un fruit pour la récré" dans les classes maternelles : distribution d'un fruit le jeudi financé par la mairie et préparé par le cuisinier.

- Suite au protocole sanitaire, il y a des changements d'organisation au niveau de l'école. Les informations ont été transmises aux familles par mail ou par le biais du blog de l'école (exemple : note de rentrée), par l'intermédiaire des cahiers de liaison pour donner des précisions, des informations complémentaires, réaliser des ajustements...

Dès la rentrée de septembre, l'organisation de l'accueil et de la sortie de classe ont été pensées pour limiter les attroupements ou brassage des élèves mais nous sommes en perpétuelle réflexion afin de répondre au plus près aux protocoles qui sont soumis au changement régulièrement. Merci aux familles de continuer à bien respecter les gestes barrières comme les distances lors de l'entrée et la sortie des élèves.

Les récréations ont lieu en deux temps : temps élémentaire où les 3 classes sont ensemble dans la grande cour (séparées ou non en fonction du protocole) puis temps maternelle. Le lavage des mains reste un essentiel il est donc réalisé dans le respect du protocole en vigueur. Il a été ajouté, pour les élèves de

l'élémentaire, l'utilisation d'un spray diffusant du gel hydroalcoolique à certains moments afin de réduire le temps passé dans les sanitaires, ce qui permet aux élèves de profiter d'un temps de récréation et au personnel d'être au plus près des élèves et de les accompagner.

Dans le cas de survenue d'un cas confirmé au sein d'une famille, il a été rappelé de bien penser à prévenir l'école.

Dans le cas d'apparition de symptômes du covid à l'école, l'enseignant joindra la famille (bien veiller à communiquer des numéros où vous êtes joignables facilement). En attendant l'arrivée des parents, l'enfant disposera d'un masque et sera mis à l'écart du groupe. Si un cas positif était avéré dans une classe, toute la classe serait confinée pendant une semaine.

#### -Programme pHARe (formation des directeurs) :

La loi pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Le programme anti-harcèlement « pHARe » permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves. Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit, à destination de l'ensemble des utilisateurs des écoles. Il se présente sous la forme d'un échéancier d'actions, à mettre en place tout au long de l'année scolaire. Le label « pHARE 1 » pourra être attribué à l'école en fin d'année suite à la mise en place de différentes actions tout au long de l'année. Toutes les écoles de la Haute-Vienne sont concernées par ce programme.

#### -Retour sur les évaluations de CP/CE1 :

Les élèves de CP sont dans la moyenne des écoles du secteur du collège d'Isle.

En français les quelques difficultés concernent la reconnaissance des lettres et des sons qui y sont associés ou encore la compréhension de phrases et de mots lus par l'enseignant.

En maths, les élèves sont également dans la moyenne le travail à approfondir concerne la comparaison des nombres, la résolution de problèmes ou encore l'espace et la géométrie. Le plus gros point à travailler concerne l'association d'un nombre à une position.

Les élèves de CE1 sont vraisemblablement plus en difficultés. En français, l'écriture de syllabe simple et complexe est difficile et donc l'écriture des mots. La compréhension ou encore la lecture de mots ou de texte. Concernant les maths, les additions, la résolution de problème, l'association d'un nombre à une position ou encore la représentation des nombres entiers sont des pistes de travail à privilégier afin de réduire au maximum les difficultés des élèves. Ces évaluations nous permettent de mettre un point d'honneur sur les compétences à travailler afin que chaque élève puisse acquérir les compétences de fin de cycle 2 ce qui laisse 2 ou 3 ans. Les enseignantes ont néanmoins remarqué que les évaluations suivantes faites en classe ont montré de beaux progrès.

#### 7/ Le projet d'école 2018/2022.

Il reste le même pour cette année. Le nouveau projet d'école sera écrit au cours de l'année. Un bilan de fin d'année a été réalisé et envoyé à l'Inspection.

#### Les APC

Les APC permettent :

-une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;

-une aide au travail personnel ;

-la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école

Pour l'année scolaire 2021-2022, à l'école primaire, les heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sont destinées en priorité aux élèves qui maîtrisent le moins les compétences de l'année précédente.

L'APC a lieu de la manière suivante :

| <b>Périodes scolaires concernées</b> | <b>Jours</b>   | <b>Horaires</b> | <b>Classe (s)</b> |       | <b>Nom de l'enseignant</b> |
|--------------------------------------|----------------|-----------------|-------------------|-------|----------------------------|
| P1 à P5                              | Mardi<br>Jeudi | 16h15-16h45     | PS/MS             | MS/GS | Cécile Parcelier           |
| P1 à P5                              | Mardi et jeudi | 16h15-16h45     | CP/CE1            |       | Lucie PIVOIS-MARTIN        |
| P1 à P5                              | Jeudi          | 16h15-17h15     | CE1/CE2           |       | Mathilde Caetano           |

|         |       |             |         |                   |
|---------|-------|-------------|---------|-------------------|
| P1 à P5 | Lundi | 16h15-17h15 | CM1/CM2 | Charlotte Clément |
|---------|-------|-------------|---------|-------------------|

#### Période 1

| Classe  | Objectifs                                                                                                                                            | Nombres d'élèves concernés |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| GS      | Phonologie<br>Graphisme et numération                                                                                                                | 13<br>3                    |
| CP/CE1  | Graphisme                                                                                                                                            | 4 élèves                   |
| CE2     | Maths et utilisation des outils                                                                                                                      | 4 CE2                      |
| CM1/CM2 | Notion de phrase<br>Transformer une phrase verbale en phrase nominale<br>Décomposer des nombres<br>Calculer des périmètres en utilisant les formules | 3 élèves                   |

#### Période 2

| Classe  | Objectifs                           | Nombres d'élèves concernés |
|---------|-------------------------------------|----------------------------|
| MS      | Phonologie                          | 12                         |
| CP/CE1  | Lecture                             | 4 élèves                   |
| CE1/CE2 | Même chose/ maths                   | 2 CE1 et 2 CE2             |
| CM1/CM2 | Orthographe et grammaire et fluence | 3 CM1                      |

#### Noël :

Un spectacle de Noël a été réservé pour le 16/12/2021 dans la salle polyvalente.

La mairie organise un repas de Noël qui aura lieu le 14/12/2021.

Le marché de Noël aura lieu le 17/12/2021 et les enseignantes tiendront un stand avec les objets fabriqués par les élèves.

Reconduction de l'opération « cadeaux de Noël » qui consiste à attribuer une enveloppe de 100€ à chaque classe pris sur le don de l'APE.

La mairie offrira un livre à chaque enfant.

#### APE :

Présentation de l'APE : Mme Jean explique que l'APE organise des manifestations ou vente pour récolter des fonds (vente madeleines, brioches, saucissons, vide grenier, vide ta chambre, marché de Noël...)

Suite à leur AG, un rdv a eu lieu avec la directrice afin d'évoquer les différentes propositions :

L'APE a proposé de participer à la décoration de l'arbre de Noël de la ville, les classes de MS-GS et de CM1-CM2 y participeront.

Proposition de "fêter" chaque départ en vacances avec par exemple une fête des crêpes en février et l'APE proposerait une chasse aux œufs en avril. A voir si le protocole le permet et comment nous pouvons mettre en place ces petites manifestations sans que cela ne soit trop lourd pour les enseignants et pour les parents.

La date de la fête de l'école est encore en réflexion. En effet, en semaine cela semble compliqué pour les parents de se libérer ce qui s'entend et le week-end ne fait plus parti du temps scolaire pour les enseignantes qui ont leurs propres activités. Ces différents points permettent d'envisager une fête de l'école le vendredi 1<sup>er</sup> juillet avec encore les modalités à prévoir ainsi que les détails.

#### ♦ Financements (sorties, animations, interventions) :

Plusieurs sorties ont déjà eu lieu en ce début d'année dont une seule payante.

L'APE a fait un don à l'école qui permettra de financer un spectacle de fin d'année mais également d'offrir des cadeaux de Noël pour chacune des classes.

Des interventions ont également eu lieu, non payantes, plusieurs autres sont envisagées, payantes, mais

seront prises en charge par la coopérative scolaire.

Rentrée 2021 : Des familles ont donné environ 11€/enfant. (tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants scolarisés). La coopérative scolaire permet notamment de payer les adhésions à l'USEP et les assurances, de financer les sorties, d'acheter du petit matériel divers lié aux activités de classe (exemple : ingrédients pour les ateliers de cuisine, piles pour la souris de l'ordinateur, jardinage...)

Les cotisations Ligue de l'Enseignement/USEP sont aux tarifs de 4.60 € pour les maternelles et 5.25€ pour les élémentaires.

### ◆ Sécurité et travaux :

#### -travaux réalisés :

La classe de CP-CE1 : les peintures et l'éclairage ont été refaits, de nouvelles étagères ont été installées. Des bandes aimantées ont été placées dans les classes qui en avaient besoin (CP-CE1, CE1-CE2, CM1-CM2).

La photocopieuse a été remplacée.

#### - travaux demandés :

Suite à la visite de l'école par l'IEN de la sécurité au travail, un rapport va nous être transmis dans les 15jours.

#### - Protocole sanitaire est principalement basé sur 2 niveaux :

Niveau 1 qui ne nécessite donc pas de masque et où le brassage des élèves est accepté, que ce soit dans la cour ou en EPS. Le masque n'est pas obligatoire non plus dans le bus scolaire

Niveau 2 : port du masque de nouveau à partir de 6 et retour de la distanciation et du non-brassage des élèves dans la cour ou en sport.

Les sorties sportives sont maintenues (piscine, rencontres sportives...) dans le respect du protocole sanitaire.

#### - Alerte incendie :

Elle a eu lieu le 19/10/2021. Elle s'est déroulée dans le respect des consignes et n'a révélé aucun problème. La seule demande est de faire augmenter le son de la sonnerie du bâtiment B, qui, en cas de travail bruyant, pourrait se révéler un peu faible. M le maire propose l'installation d'une seconde alarme dans la classe de Mme Caetano afin de résoudre ce problème.

#### - Alerte attentat confinement :

Il a eu lieu le 22/10/2021 et s'est déroulé dans le respect des consignes avec un système d'alarme qui a bien fonctionné. Réflexion sur un moyen de communication efficace avec la classe de l'autre bâtiment (talkie-walkie, code sur le téléphone fixe...).

#### - Chauffage

Le chauffage a été mis début octobre dans les classes suite à notre demande faite à la mairie.

#### - Cour de récréation

Vérification des différents jeux à la disposition des élèves

### Piscine

L'équipe enseignante a fait le choix de ne pas demander de participation aux parents : la mairie finance le transport et la moitié du prix de l'entrée. La coopérative scolaire finance le complément.

### Sorties scolaires

Les représentants des parents d'élèves ont fait parvenir un questionnaire à tous les parents d'élèves via la directrice. 60 réponses ont été formulées à la question : quel montant maximum seriez-vous prêt à donner pour les sorties scolaires (hors piscine et sortie de fin d'année) ?

La moyenne des réponses s'élève à 76 euros par an et le montant le plus souvent donné s'élève à 50 euros. Pour la piscine les parents donnaient environ 14euros par an.

Une question est posée concernant les classes découvertes : ces sorties sont à part, le tarif demandé est plus important et la coopérative peut servir à aider les familles en difficulté.

Les membres préfèrent établir une somme fixe pour les sorties (hors sortie de fin d'année) et proposent 2,50 euros. Cette somme est votée à l'unanimité.

## ◆ Questions diverses

Il n'y pas de questions pour l'école.

Question concernant la cantine :

Mr le Maire constate que les enfants sont « de plus en plus terribles » : manque de politesse, de savoir-vivre, manque de respect vis-à-vis du personnel. Il y a eu du mieux depuis qu'ils ont une récréation avant de descendre à la cantine. La gestion de la cantine est très difficile. Il a été demandé au personnel de se faire respecter, d'où les règles appliquées. Il n'y a eu qu'un carton rouge et trois jaunes. L'importance du rôle des parents dans l'éducation des enfants est rappelée. M le Maire précise que ce n'est pas une majorité d'élèves concernés par ces observations. Les enseignantes observent également ces comportements en classe, en sortie, dans la cour.

M le Maire pense qu'il y a une prise de conscience à avoir au niveau des parents. Une question est posée pour savoir s'il y a un lien depuis la crise sanitaire et M le Maire n'en voit pas. Mme Jean propose alors de réfléchir ensemble au sujet car elle s'inquiète de certains enfants qui pourraient être stressés à la cantine. Il est proposé d'envoyer un mail aux familles pour répreciser les règles de la cantine. Il est également proposé de se rapprocher des deux familles ayant posé la question afin de les rencontrer pour leur répreciser l'organisation de ce moment de repas afin de rassurer les parents et les enfants.

Question concernant les stationnements aux abords de l'école :

M le Maire explique que quelques personnes ne respectent pas les règles de stationnement et que la solution sera de faire intervenir la gendarmerie sachant que les plaques d'immatriculation sont connues.

La directrice précise que hors temps scolaire l'équipe enseignante se gare près de l'école afin de pouvoir charger ou décharger les voitures.

Remarque au sujet des jeux de *Squid Game*

Cela ne concerne que trois élèves. Il y a eu un jeu remarqué dans la cour sur le temps périscolaire. L'intervention par l'adulte a été immédiate puis reprise en classe par l'enseignante. Les enseignantes sont vigilantes mais c'est ensuite au rôle des parents de gérer ça avec leurs enfants.

M le Maire remercie la directrice d'avoir accepté que la commission scolaire soit présente.

Il est demandé aux enseignantes de faire sortir les élèves qui prennent le bus en priorité. Mme Caetano précise qu'elle ne peut pas faire sortir les élèves avant 16h15 et qu'elle fait déjà sortir ces élèves en priorité.

Concernant le blog de l'école Mme Jean conseille d'utiliser la *newsletter* afin de recevoir des notifications pour les nouvelles publications.

*Compte rendu relu par Monsieur le Maire (passages des questions diverses concernant la mairie) et l'équipe enseignante*

